

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EBIZCUSS

(Eurolist)

Par courrier du 31 mai 2006, reçu ce jour, la société SPGP (17, avenue Matignon - 75008 Paris), contrôlée par M. Xavier Roulet, agissant pour le compte du FCP RP Sélection France, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 mai 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EBIZCUSS et détenir, pour le compte dudit fonds, 209 859 actions EBIZCUSS représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et 3,99% des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 416 306 actions représentant 5 254 565 droits de vote.